

**Concours interne et externe pour l'accès au corps d'Assistant de Service Social
des administrations de l'Etat
Rapport de jury 2020**

Sommaire

- Contexte et généralités
- Analyse démographique candidats admis à concourir 2020
- Organisation et déroulement des épreuves
- Observations et recommandations du jury

Contexte et généralités

Textes de référence :

- Décret n° 2017-1051 du 10 mai 2017 portant statut particulier du corps interministériel des assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- Arrêté du 11 octobre 2018 fixant les modalités et la nature de l'épreuve des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat ;
- Arrêté du 15 avril 2019 fixant la composition du jury des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice;
- Arrêté d'ouverture du 13 décembre 2019 autorisant l'ouverture du concours externe et interne sur titres, pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice, au titre de l'année 2020 ;
- Arrêté du 7 mai 2020 portant report de l'épreuve d'admission aux concours externe et interne sur titres pour le recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2020 ouverts par arrêté du 13 décembre 2019 ;
- Arrêté du 26 août 2020 fixant la composition du jury des concours externe et interne de recrutement d'assistants de service social des administrations de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2020 ;

Organisation du concours :

Le concours est organisé en application de l'arrêté du 11 octobre 2018. Le recrutement des assistants de service social s'effectue par la voie de concours sur titres. Il comprend une phase unique d'admission consistant en une épreuve orale d'entretien avec le jury décomposé en deux temps 10 minutes d'exposé du parcours (concours externe) ou d'une expérience professionnelle (concours interne) suivi d'un échange de 20 minutes avec le jury. Nul ne peut être déclaré admis s'il n'obtient pas une note fixée par le jury qui supérieure ou égale à 10. Une note seuil est déterminée à partir de la moyenne des notes obtenus et du nombre de poste.

Compte tenu de la crise sanitaire, l'épreuve orale du concours externe et interne des assistants de service social du ministère de la justice, au titre de l'année 2020, initialement prévue du 8 juin au 12 juin 2020 est reportée du 8 septembre au 11 septembre 2020 en prenant en compte les dernières consignes sanitaires (circulaire du premier ministre).

Nombre de postes à pourvoir: 30 postes en externe et 15 postes à l'interne conformément à l'arrêté du 7 mai 2020.

Répartition des postes offerts : DAP : 27 postes PJJ : 17 postes SG : 1 poste

Composition et formation du jury

Les sous-commissions des épreuves orales ont été constitués par 18 professionnels appartenant aux corps suivants :

- 1 inspectrice de l'action sociale
- 12 ASS
- 2 CPIP, 1 DPIP
- 2 attachés d'administration

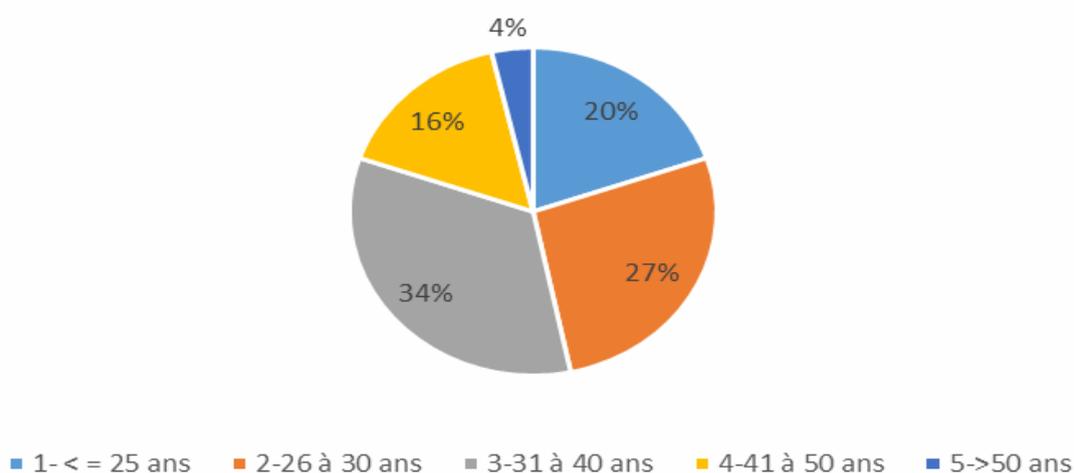
La crise sanitaire et la période estivale n'auront pas permis d'organiser un temps de rencontre physique entre les membres du jury avant la semaine des épreuves. Pour autant, les grilles d'évaluation ont pu se construire sur un mode participatif (en distanciel). La présidente a élaboré et envoyé un diaporama permettant à chacun de disposer des informations utiles au déroulement du concours (nature et organisation des épreuves, composition du jury et des sous com, mesures sanitaires, focus sur les fonctions d'ASS dans chaque direction, recueil des questions)

Les membres du jury ont été conviés pour une séquence de formation organisée le lundi 7 septembre par le secrétariat général avec le concours du cabinet Compétences Ouest. Cette journée de préparation vise à sensibiliser les membres du jury sur les objectifs de l'épreuve orale d'admission, sur le rôle et le fonctionnement du jury, sur les obligations. A l'issue de la formation, les membres de chaque sous-commission ont pu disposer d'un temps d'échange et de préparation en amont des épreuves débutant le lendemain matin.

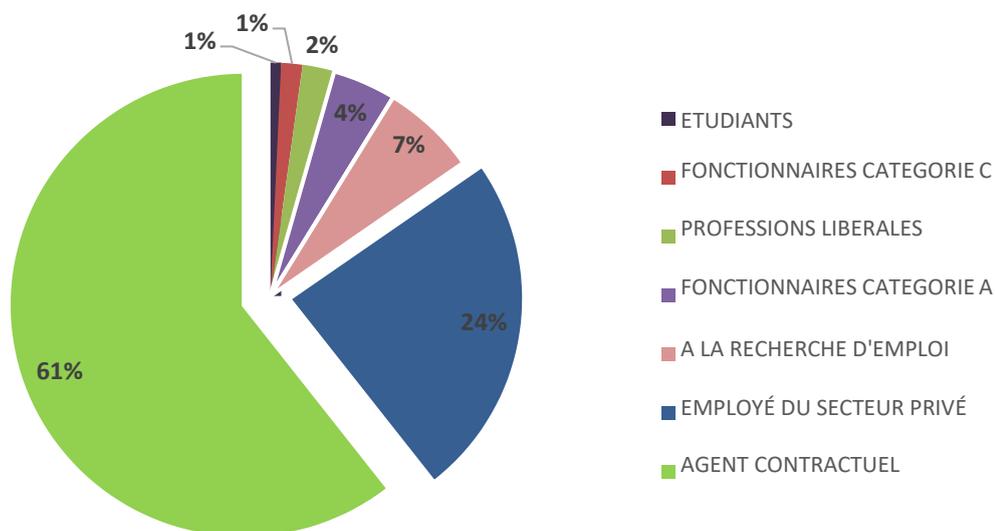
Analyse démographique candidats admis à concourir ASS 2020

Sur les 137 dossiers admis à concourir (avril 2020), 97 % des admis à concourir sont des femmes.

Répartition des candidats internes et externes par tranches d'âge

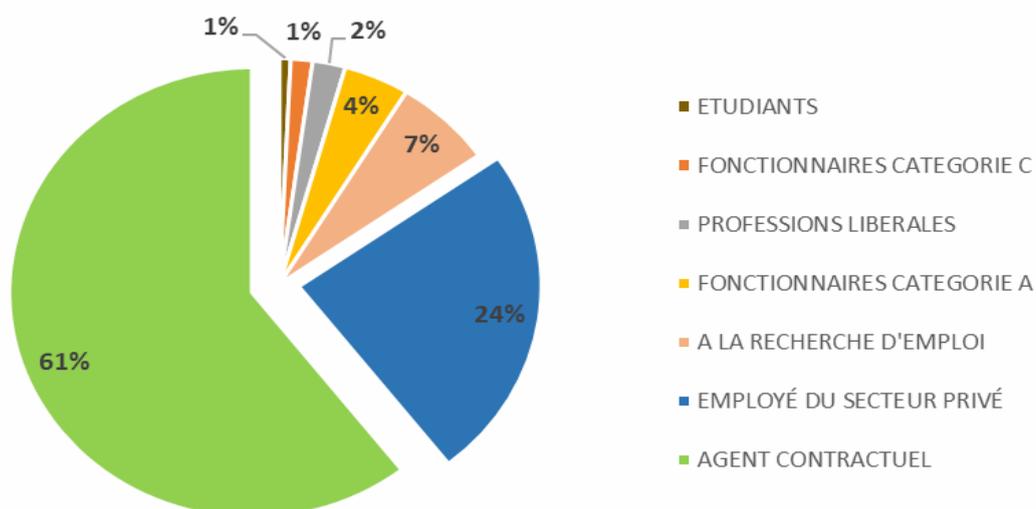


situation professionnelle des admis à concourir au moment de l'inscription sur AT +

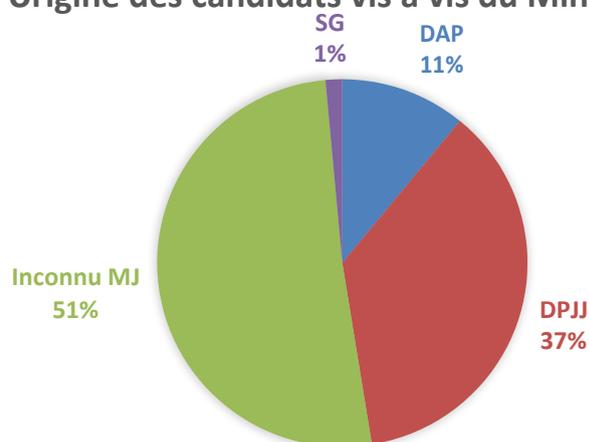


Répartition géographique des candidats		
CENTRE EST	16	12%
GRAND CENTRE	11	8%
GRAND EST	5	4%
GRAND NORD	17	12%
GRAND OUEST	17	12%
IDF	15	11%
Outre mer	14	10%
SUD	16	12%
SUD EST	17	12%
SUD OUEST	9	7%
Total général	137	100%

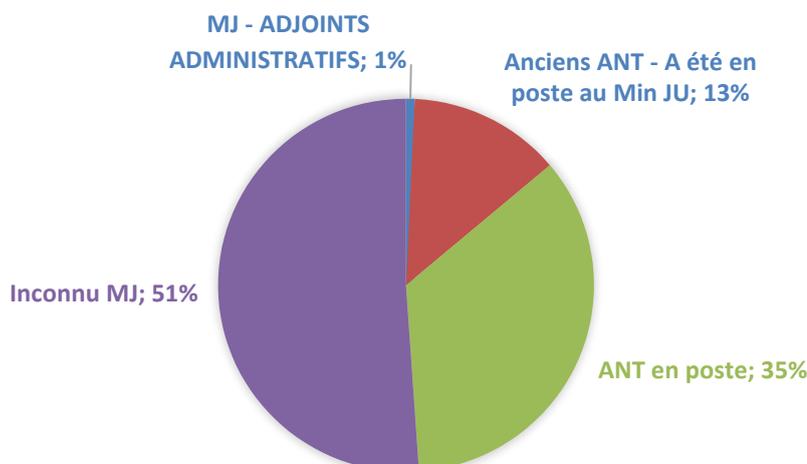
situation professionnelle des admis à concourir au moment de l'inscription sur AT +



Origine des candidats vis à vis du Ministère



situation des candidats admis à concourir en %



Sur les 137 dossiers admis à concourir, 93 candidats ont été convoqués (les autres n'ont pas retourné leur RAEP). Il est rappelé que le diplôme d'Etat d'assistant de service social est obligatoire.

- ✓ 84 candidats en concours externe
- ✓ 9 candidats en concours interne.

Sur les 93 candidats attendus à l'oral, 41 sont déjà dans des structures du ministère (DAP, DPJJ, SG)

- ✓ 1 au SG
- ✓ 10 ANT à la DAP
- ✓ 31 ANT à la PJJ

Déroulement des épreuves

Les épreuves orales se sont tenues les 8 et 9 septembre 2020 à l'Espace la Rochefoucauld (Paris 9ème) et le 10 septembre en visioconférence au Millénaire 3 pour les candidats d'outre – mer.

L'espace la Rochefoucauld offre des conditions d'accueil et matérielles propices au bon déroulement du concours et conforme aux mesures de protection devant être mises en place.

Les mesures sanitaires ont été respectées tant par les membres du jury que par les candidats qui avaient tous été prévenus en amont ainsi que sur site.

Le contrôle d'identité et des diplômes des candidats a été réalisé par la section recrutement avant émargement. Ils ont été avisés en amont qu'aucun support n'était autorisé pendant l'entretien.

Sur les 93 candidats convoqués, 73 candidats se sont effectivement présentés à l'épreuve orale.

Il est regrettable de devoir constater l'absence de candidat le jour de l'épreuve sans que ceux-ci se soient signalés, une majorité étant par ailleurs agent, titulaire ou non, de la fonction publique.

La composition du jury est restée inchangée pendant toute la durée des épreuves. La durée des entretiens a été scrupuleusement respectées (30 minutes par candidats) par les différentes sous-commissions. Seul l'entretien avec le jury a donné lieu à notation, le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle n'étant qu'un support à l'échange avec le jury.

Au terme des 3 journées d'épreuve, le jury a validé sur la liste principale du concours externe : 30 candidats et sur la liste complémentaire : 7 candidats avec une note seuil de 12/20.

Liste principale du concours interne : 3 candidats avec une note seuil à 12/20.

Observations et recommandations du jury

La présidente remercie la sous-direction des parcours professionnels et tout particulièrement la section recrutement pour l'organisation globale de ce concours dans un contexte pour le moins particulier. La célérité des professionnels de cette section à répondre aux demandes des membres du jury et leur disponibilité est à souligner.

La qualité et la sincérité des échanges entre les membres du jury, toute commission confondue, pour évaluer de manière objective les motivations et compétences des candidats ont pu être appréciées par la présidente.

Si la formation des membres du jury est globalement satisfaisante, il est souhaité qu'à l'avenir cette journée soit organisée quelques semaines avant les épreuves, et ce d'autant plus que certains membres n'avaient pas d'expérience préalable d'examineur.

La présidente recommande une formation plus dense permettant une réelle démarche de professionnalisation dans les techniques d'entretien de recrutement (construction du questionnement, élaboration de cas pratique, identification des compétences). Une demi-journée de formation supplémentaire serait ainsi utile pour travailler davantage sur les mises en situation, la finalité étant pour le jury d'aborder des points non encore traités ou bien d'approfondir certains éléments concernant le candidat partir de mises en situation maîtrisées. Une demi-journée d'échange entre membre de chaque sous-commission en vue de la préparation des épreuves est également à prévoir.

L'épreuve d'entretien est orientée sur l'aptitude du candidat à se projeter sur une fonction d'ASS au sein du ministère de la justice. L'entretien doit permettre d'apprécier en 30 minutes les motivations, les connaissances, savoirs-faire et savoirs-être du candidat.

Il a été demandé au jury de s'intéresser autant à la réponse qu'aux arguments présentés par le candidat pour justifier le positionnement professionnel.

Sur les candidats inscrits au concours externe, nombre d'entre eux ont des parcours professionnels variés et un exercice de la fonction sociale au sein de la fonction publique ou d'associations.

Remarques sur la qualité des dossiers et prestations orales :

- Il est constaté une hétérogénéité dans le contenu et densité des dossiers qui dépassent parfois le nombre de page prescrites.
- Il y a eu de très bon candidats mais majoritairement il est constaté un déficit de préparation. Les connaissances sur les politiques sociales et réformes en cours demandent à être mieux repérées par les candidats tout comme la spécificité des missions propres à chaque direction. Des formations doivent pouvoir être proposées aux candidats en vue de préparer l'épreuve avec le jury mais aussi d'améliorer leurs connaissances.
- Comme en 2019, la partie « exposé » de 10 minutes reste peu structurée et parfois mal calibrée (trop longue - trop courte). La présentation chronologique du parcours ne permet pas au jury d'identifier les compétences et les outils mobilisés.
- L'exposé de l'expérience professionnelle apporte souvent peu d'éléments complémentaires à ce qui est déjà décrit dans le dossier.
- Les sous jurys ont perçu, chez certains candidats qui ont été ou sont ASS sous contrat au sein du ministère, une difficulté à pouvoir prendre du recul par rapport à des fonctions spécifiques

exercées, avec un défaut de maîtrise du cadre institutionnel et organisationnel voire du cadre déontologique. La faiblesse du positionnement professionnel de certains candidats avec une expérience professionnelle au sein du ministère interroge le jury.

- Les candidats s'appuient insuffisamment sur leurs acquis d'expérience ou sur un référentiel et sont peu en phase avec l'actualité juridique et sociale.
- Malgré les précisions contenues dans la notice d'inscription, force est de constater que certains de candidats ont des difficultés à se projeter dans les 3 directions soit par méconnaissance de l'environnement professionnel soit par choix, certains se prédestinant sur un unique poste, celui qu'ils occupent.

Béatrice MANIERE DUFFOUR
Présidente de jury

